

Communiqué CGT AFP: Accord télétravail signé, les 2 jours/semaine préservés et des avancées

Après des négociations compliquées, l'avenant sur le télétravail à l'Agence France Presse a été signé mi-juillet 2023, avec un effet rétroactif au 1er juillet 2023.

La CGT a décidé de signer l'accord, ce qui, avec la signature du SNJ, permet d'obtenir une majorité et donc sa mise en place.

Cet accord n'apporte pas toutes les avancées que nous revendiquions mais améliore les dispositions qui prévalaient jusqu'alors.

Ainsi, il sécurise les dispositifs temporaires en vigueur avec l'avenant précédent, notamment les **2** jours de télétravail par semaine ouverts à la plupart des salariés, et il évite ainsi un retour aux dispositions initiales de l'accord d'entreprise de 2017 qui étaient moins favorables (1 jour par semaine).

Il apporte également des améliorations, certes limitées, mais notables, parmi lesquelles :

- 10 jours flottants supplémentaires à l'année en cas de circonstances exceptionnelles : perturbation des transports, épisode de pollution, travaux à l'AFP, contrainte ponctuelle et/ou imprévue pour le salarié...
- une augmentation de la participation à la prise en charge de l'installation du salarié, notamment aux frais d'équipement (mobilier ergonomique, etc.), qui passe de 200 à 250 euros sur une période de 5 ans,
- un début de participation à la prise en charge des frais générés par le télétravail, avec une indemnité de 2,60 euros net par jour télétravaillé, plafonnée à 130 euros net par an,
- et une mise à jour de la cartographie des postes éligibles au télétravail.

La CGT a également décidé de signer cet accord en raison d'une réflexion promise par la direction sur la mise en place de la **semaine de 4 jours** à l'Agence, pour laquelle notre syndicat milite depuis des années. S'il n'est pas encore question d'avoir droit à la semaine de 4 jours avec réduction du temps de travail et sans perte de salaire, comme le réclame la CGT, cette expérimentation, qui ne concernera dans un premier temps qu'une poignée de salariés (non journalistes) ne pouvant bénéficier du télétravail, constitue pour nous une avancée à souligner.

Le déblocage des négociations a été rendu possible après qu'une solution satisfaisante a été trouvée pour le cas de la journaliste russe réfugiée en France Anna Smolchenko.

Mi-juin 2023, les dernières propositions de la direction sur ce dossier n'étaient malheureusement pas tout à fait suffisantes au regard de la situation très particulière de notre collègue, ce qui a entraîné la mobilisation déterminée et unitaire de la SDJ et de l'ensemble des organisations syndicales de l'Agence.

Après des échanges au départ difficiles puis finalement constructifs, la direction a encore amélioré ses propositions, et un accord a pu être trouvé, garantissant à Anna et son jeune fils handicapé un cadre stable pour les deux prochaines années scolaires à Paris.